

**COMPTE RENDU DU  
COMITE SYNDICAL DU 06 SEPTEMBRE 2017**

A 18 h 30, le 06 septembre 2017, la séance du Comité Syndical s'est déroulée à la salle des séances du siège du SIREDOM à Lisses, ESSONNE, sous la présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

COMMUNE OU EPCI	REPRESENTANT	COMMUNE OU EPCI	REPRESENTANT
ENTRE JUINE ET RENARDE	Jacques CABOT	ENTRE JUINE ET RENARDE	Rose-Marie MAUNY
ENTRE JUINE ET RENARDE	Pierre BOIVIN Yves BIDART	SEDRE	Martial DELTON
SEDRE	Laetitia KOUMAH	SEDRE	M. HERRMANN Alexis LE CALVE
SEDRE	Sylvie JOUARD	SEDRE	Christine BOURREAU
SEDRE	Yves ABATE	SEDRE	Jacky BILLARD
SEDRE	Karine NEIL	SEDRE	Grégory COURTAS
SEDRE	Agnès GRAVIS	SEDRE	Ludovic CHACHIGNON
SEDRE	Stéphane PRADOT	SIRTOM	Anne THIBAULT
SIRTOM	Jean-Pierre ROUITS	SIRTOM	Evelyne THOUEMENT
SIRTOM	Daniel DENIBAS	SIRTOM	Jean-François DE CACHELEU
SIRTOM	Claude DUVAL	SIRTOM	Eric GRANXWEILLER
SIRTOM	Jean-Charles TORTA	SIRTOM	Richard BONNAIRE
SIRTOM	Alain EECKEMAN	SIRTOM	Jean-Luc GREGOIRE
SIRTOM	Claude DUPERCHE	SIRTOM	Jean-Marie ANNA
SIRTOM	Pascal SIMONNOT Bernard LACHENAIT	SIRTOM	Daniel PESCHEUX
SIRTOM	Christophe COUDER	SIRTOM	Christian GUERTON

<b>SIRTOM</b>	Pascal EGEL	<b>SIRTOM</b>	Jean-Martial BERTRAND
<b>VAL D'ESSONNE</b>	Sébastien LEFETZ	<b>VAL D'ESSONNE</b>	Marianne DUPONT
<b>VAL D'ESSONNER</b>	Philippe ROTTEMBOURG	<b>VAL D'ESSONNE</b>	Pierre CHERPRENET
<b>VAL D'ESSONNE</b>	Christine LABORIE	<b>VAL D'ESSONNE</b>	Gérard RASSIER
<b>VAL D'ESSONNE</b>	Valérie MICK LANNEAU	<b>VAL D'ESSONNE</b>	Gilles LE PAGE Astrid GRANDMONTAGNE
<b>VAL D'ESSONNE</b>	Alexandre SPADA	<b>VAL D'ESSONNE</b>	Marie-Annick PIERE-MORVAN
<b>VAL D'ESSONNE</b>	Xavier DUGOIN	<b>VAL D'ESSONNE</b>	Jean-Michel HOUY
<b>VAL D'ESSONNE</b>	Bruno DOURIEZ	<b>VAL D'ESSONNE</b>	Jocelyne BOITON
<b>GRAND PARIS SUD</b>	Jean HARTZ	<b>GRAND PARIS SUD</b>	Patrick PALLUAU
<b>GRAND PARIS SUD</b>	Jacky BORTOLI	<b>GRAND PARIS SUD</b>	Jacques BEAUDET
<b>GRAND PARIS SUD</b>	Thierry LAFON Claude BOISRIVEAU	<b>GRAND PARIS SUD</b>	Serge MERCECA
<b>GRAND PARIS SUD</b>	Catherine ALIQUOT-VIALAT	<b>GRAND PARIS SUD</b>	Martine CARTAU-OURY
<b>GRAND PARIS SUD</b>	Bernard MEDER	<b>GRAND PARIS SUD</b>	Germain DUPONT
<b>GRAND PARIS SUD</b>	Karl DIRAT	<b>PARIS SACLAY</b>	Maurice LEGOUGE
<b>PARIS SACLAY</b>	Christian FOURNES	<b>PARIS SACLAY</b>	Christian AUGER
<b>CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION</b>	Bernard SPROTTI	<b>CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION</b>	Joël PEROT
<b>CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION</b>	Gérard MARCONNET Christine ROCH	<b>CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION</b>	Sylvain TANGUY
<b>CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION</b>	Hervé AUJALEU	<b>CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION</b>	Georges JOUBERT
<b>CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION</b>	Dominique GENDRE	<b>CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION</b>	Annie LECLERC
<b>CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION</b>	Véronique DABADIE	<b>CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION</b>	Huguette LANGER
<b>GRAND ORLY SEINE BIEVRES – EPT12</b>	Pascal PETETIN	<b>GRAND ORLY SEINE BIEVRES – EPT12</b>	Pascal NOURY

<b>GRAND ORLY SEINE BIEVRES – EPT12</b>	Jean-Charles HENRY	<b>GRAND ORLY SEINE BIEVRES – EPT12</b>	Jérôme BERENGER
<b>GRAND ORLY SEINE BIEVRE</b>	Sylvain HAMARD	<b>VAL D'YERRES VAL DE SEINE</b>	Richard PRIVAT
<b>VAL D'YERRES VAL DE SEINE</b>	Pierre-Marie GUENIER		

**ABSENTS EXCUSES :**

<b>COMMUNE OU EPCI</b>	<b>REPRESENTANT</b>	<b>COMMUNE OU EPCI</b>	<b>REPRESENTANT</b>
<b>ENTRE JUINE ET RENARDE</b>	Evelyne CHARDENOUX	<b>SEDRE</b>	Sarah BLONDEAU
<b>SEDRE</b>	Jean-Claude REVEAU	<b>SIRTOM</b>	Pierre CULLATI
<b>SIRTOM</b>	Stéphane CAUWET	<b>SIRTOM</b>	Philippe CHALMETTE
<b>SIRTOM</b>	Corinne CARVALHO	<b>SIRTOM</b>	Claudine BOURDON
<b>SIRTOM</b>	Henri PERRIN	<b>SIRTOM</b>	Bernard SCHMITT
<b>SIRTOM</b>	Maude CHATEIGNER	<b>VAL D'ESSONNE</b>	Jean-Claude QUINTARD
<b>GRAND PARIS SUD</b>	Philippe GUAPS	<b>GRAND PARIS SUD</b>	Frédérique GARCIA
<b>GRAND PARIS SUD</b>	Farouk ALOUANI	<b>GRAND PARIS SUD</b>	Ange BALZANO
<b>CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION</b>	Alain LAMOUR	<b>CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION</b>	Thierry FICHEUX
<b>CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION</b>	Christiane LECOUSTEY		

**POUVOIRS :**

<b>COMMUNE OU EPCI</b>	<b>REPRESENTANT</b>	<b>POUVOIR</b>
<b>CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION</b>	Alain LAMOUR	Henri AUJALEU
<b>ENTRE JUNE ET RENARDE</b>	Evelyne CHARDENOUX	Patrick PALLUAU
<b>SEDRE</b>	Jean-Claude REVEAU	Stéphane PRADOT
<b>SIRTOM</b>	Bernard SCHMITT	Pascal SIMONNOT

SIRTOM	Philippe CHALMETTE	Jean-martial BERTRAND
SIRTOM	Pierre CULLATI	Anne THIBAUT
SIRTOM	Maude CHATEIGNER	Richard BONNAIRE
SIRTOM	Corinne CARVALHO	Christian GUERTON
VAL D'ESSONNE	Jean-Claude QUINTARD	Xavier DUGOIN

Le quorum est atteint, la séance débute à 18h40.

Secrétaire de séance : M. Jean HARTZ, Vice-Président délégué titulaire de la CA GRAND PARIS SUD

Ordre du jour :

AFFAIRE	RAPPORTEUR
<b>1. ADMINISTRATION GENERALE</b> Approbation du compte rendu de séance du 21 juin 2017. Prise acte des délibérations du Bureau syndical et des décisions de M. le Président dans le cadre de sa délégation.	M. le Président
<b>2. ADMINISTRATION GENERALE</b> Délibération portant prise acte du rapport d'activité du SIREDOM 2016.	M. J. HARTZ
<b>3. ADMINISTRATION GENERALE</b> Délibération portant prise acte du rapport des administrateurs du SIREDOM à la SEMARDEL 2016.	M. A. THIBAUT
<b>4. ADMINISTRATION GENERALE</b> Délibération portant prise acte du rapport d'activité du FOSED 2016.	M. P. PALLUAU
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	

- 1. ADMINISTRATION GENERALE - approbation du compte rendu de séance du 21 juin 2017-Prise acte des délibérations du Bureau syndical et des décisions de M. le Président dans le cadre de sa délégation.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité – il est pris acte des délibérations du Bureau et des décisions de M. le Président.

- 2. ADMINISTRATION GENERALE - Délibération portant prise acte du rapport d'activité du SIREDOM 2016.**

M. le Président invite M. Jean HARTZ, Vice-Président à présenter ce point.

M. Jean HARTZ rappelle que par délibération du 21 juin dernier, le Comité syndical a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets pour l'année 2016.

Il s'agit ce jour de prendre acte du rapport d'activité du SIREDOM pour cette même année 2016.

Le rapport annuel d'activité est un document d'information sur l'organisation de notre syndicat, les moyens techniques et économiques mis en œuvre pour assurer la qualité et l'efficacité du service public.

Il constitue un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur d'activités, ainsi que l'organisation des services pour une année.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux collectivités membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement (...) accompagné du compte administratif (...), il est proposé aux membres du Comité syndical de prendre acte du rapport d'activité 2016 du SIREDOM.

**DELIBERATION :**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;*

*Vu les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM) ;*

*Vu la délibération n°17.06.21/03 du 21 juin 2017 portant prise acte du rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets – Année 2016 ;*

*Vu le rapport d'activité du SIREDOM 2016 ;*

*Considérant que le rapport annuel d'activité est un document d'information sur l'organisation du syndicat, les moyens techniques et économiques mis en œuvre pour assurer la qualité et l'efficacité du service public ;*

*Considérant que les tonnages déchèteries ne concernent que la période hors DSP ;*

*Considérant que ledit rapport constitue un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur d'activités, ainsi que l'organisation des services pour une année ;*

*Considérant que conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux collectivités membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement (...) accompagné du compte administratif (...) ;*

*Considérant qu'il convient, à ce jour, de prendre acte dudit rapport d'activités 2016 du SIREDOM ;*

*Considérant les éléments susvisés ;*

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**LE COMITE SYNDICAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**PREND ACTE du rapport d'activité 2016 du SIREDOM ;**

**DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.**

**3. ADMINISTRATION GENERALE - Délibération portant prise acte du rapport des administrateurs du SIREDOM à la SEMARDEL 2016.**

Monsieur le Président rappelle que le SIREDOM a deux administrateurs au sein de SEMARDEL : Madame Anne THIBAUT et Monsieur Grégory COURTAS.

Il invite Madame Anne THIBAUT, Vice-Présidente, à présenter ce point.

Madame Anne THIBAUT rappelle que dans le cadre de leur mission, les administrateurs du SIREDOM à la SEMARDEL présentent au Comité syndical leur rapport annuel 2016, retraçant l'activité de la SEM.

**DELIBERATION**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;*

*Vu les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM) ;*

*Vu le rapport 2016 des administrateurs du SIREDOM au sein de la SEMARDEL ;*

*Considérant que dans le cadre de leur mission, les administrateurs du SIREDOM au sein de la SEMARDEL présentent au Comité syndical le rapport annuel 2016 ;*

*Considérant la présentation du rapport 2016 des administrateurs du SIREDOM au sein de la SEMARDEL ;  
Considérant les éléments susvisés ;  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE COMITE SYNDICAL,  
A L'UNANIMITE  
PREND ACTE de la présentation du rapport 2016 des administrateurs du SIREDOM au sein de la SEMARDEL ;  
DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.  
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.*

#### **4. ADMINISTRATION GENERALE - Délibération portant prise acte du rapport d'activité du FOSED 2016.**

Monsieur le Président invite M. Patrick PALLUAU, Président du FOSED, à présenter son rapport.

Monsieur Patrick PALLUAU rappelle que dans le cadre de la loi n°2008-776 du 04 août 2008 de modernisation de l'économie, le SIREDOM a créé, par délibération 7 du 20 janvier 2016, un fonds de dotation pour le développement d'une approche environnementale et sociétale en vue de renforcer l'action publique par différentes actions d'intérêt général financées grâce à des fonds privés collectés dans le cadre défiscalisé prévu par la loi.

Le fonds de dotation a pour objet de concourir à la protection de l'environnement, de participer à la préservation de la biodiversité et de favoriser l'éducation des populations sur toutes les thématiques liées à la sauvegarde du « *patrimoine commun de tous les êtres humains* ».

Le fonds de dotation pourra notamment :

- conduire des activités en vue de la réalisation d'œuvres ou de missions d'intérêt général de nature philanthropique, éducative, environnementale et sociale et qui concourent à la défense de l'environnement ;
- apporter au fondateur les moyens financiers supplémentaires susceptibles d'amplifier son action dans le domaine du développement durable et de l'environnement ;
- redistribuer de manière désintéressée par la contribution financière à des activités d'intérêt général menées par un ou des organismes qui doit/doivent être éligibles au régime fiscal du mécénat.

Une dotation initiale de 15 000€ a été effectuée et bloquée sur un compte bancaire.

L'année 2016 ne fut marquée par aucun fait marquant au motif que ce fut l'année de création du fonds de dotation.

#### **DELIBERATION :**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;*

*Vu la loi de n°2008-776 du 04 août 2008 de modernisation de l'économie ;*

*Vu les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM) ;*

*Vu la délibération n°16.01.20/07 du 20 janvier 2016 portant création d'un fonds de dotation et approbation du projet de statuts ;*

*Vu le rapport d'activité 2016 du FOSED ;*

*Considérant que dans le cadre de la loi n°2008-776 du 04 août 2008 de modernisation de l'économie, le SIREDOM a créé, par délibération n°16.01.20/07 du 20 janvier 2016, un fonds de dotation pour le développement d'une approche environnementale et sociétale en vue de renforcer l'action publique par différentes actions d'intérêt général financées grâce à des fonds privés collectés dans le cadre défiscalisé prévu par la loi ;*

*Considérant que ce fonds de dotation présente un caractère juridique d'intérêt général pris dans ses dimensions philanthropique, éducative, environnementale et sociale ;*

Considérant que le fonds de dotation est dénommé « Fonds solidaire pour une Essonne durable » (FOSED) ;

Considérant que le fonds de dotation a pour objet de concourir à la protection de l'environnement, de participer à la préservation de la biodiversité et de favoriser l'éducation des populations sur toutes les thématiques liées à la sauvegarde du « patrimoine commun de tous les êtres humains » ;

Considérant que le fonds de dotation pourra notamment :

- conduire des activités en vue de la réalisation d'œuvres ou de missions d'intérêt général de nature philanthropique, éducative, environnementale et sociale et qui concourent à la défense de l'environnement ;

- apporter au fondateur les moyens financiers supplémentaires susceptibles d'amplifier son action dans le domaine du développement durable et de l'environnement ;

- redistribuer de manière désintéressée par la contribution financière à des activités d'intérêt général menées par un ou des organismes qui doit/doivent être éligibles au régime fiscal du mécénat.

Considérant qu'une dotation initiale de 15 000€ a été effectuée et bloquée sur un compte bancaire ;

Considérant que l'année 2016 ne fut marquée par aucun fait marquant au motif que ce fut l'année de création du fonds de dotation ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 2-1 « Conseil d'administration » des statuts, « le fonds de dotation est administré par un Conseil d'administration qui comprend SIX (06) membres avec voix délibérative. La présidence du fonds sera assurée par un membre du Conseil d'administration » ;

Prénom, Nom	Attributions
Monsieur Patrick PALLUAU	Co-Président
Monsieur Daniel TREHIN	Co-Président
Madame Anne THIBAUT	Membre du CA
Madame Sylvie JOUARD	Secrétaire, membre du CA
Monsieur Jean-Claude QUINTARD	Trésorier, membre du CA
Monsieur Charley JOSQUIN	Membre du CA

Considérant qu'au cours de l'année 2016, les donateurs ont été les suivants :

GAIA TRAVAUX PUBLICS SAS – 67, rue Emile ZOLA – BP 401 – 91 100 CORBEIL ESSONNES – représentée par Monsieur Cyrille GRUNFELD	rement bancaire : 10 000€
ESG – 1 rue Martin Luther King – 91 170 VIRY CHATILLON – représentée par Monsieur José RIBEIRO DE MAGALHAES	rement bancaire : 20 000€
SEMARDEL – Ecosite de Vert-le-Grand/Echarcon – 91 810 VERT-LE-GRAND	mise à disposition de matériels

Considérant que l'année 2016 ayant été l'année de création du fonds de dotation, il n'y a pas eu de financements d'actions d'intérêt général ;

Considérant le rapport d'activité 2016 du FOSED ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE COMITE SYNDICAL,

A L'UNANIMITE

PREND ACTE du rapport d'activité 2016 du FOSED ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

## QUESTIONS DIVERSES

M. le Président évoque les difficultés rencontrées avec le prestataire en charge de la collecte des points d'apport volontaire. De très nombreux dysfonctionnements ont été constatés, ce qui conduit le Syndicat à ne pas reconduire le marché et à relancer une procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h30.

Fait à Lisses, le 06 septembre 2017,  
Le Président du SIREDOM  
Xavier DUGOIN

